

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025**

Avis public est par les présentes donné, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport des auditeurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 15 juin 2026, à 20 h, dans la salle du conseil de ville, au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville à Mont-Joli.

À cette occasion, monsieur le maire, Martin Soucy, fera rapport aux citoyens des faits saillants de ce rapport financier tel que prévu par la loi.

Donné à Mont-Joli, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2026

La greffière,



Françoise Virginie Lechasseur, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h15 à 16h30 le 26<sup>e</sup> jour de mai 2026 et en le publiant sur le site internet le même jour.

La greffière,



Françoise Virginie Lechasseur, greffière